

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-957

présenté par

M. Laurent, Mme Bechtel et M. Hutin

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis dix ans, la fréquentation des salles de cinéma progresse et dépasse désormais les 200 millions d'entrées. Le secteur n'est pas fragile et est très populaire par rapport aux autres spectacles artistiques. Le secteur résiste même assez bien au développement du numérique. Comme la TVA réduite pour la restauration en son temps, la baisse de TVA risque de bénéficier principalement aux diffuseurs et non aux spectateurs.

Par ailleurs, les diffuseurs sont bénéficiaires du CICE dont le financement nécessite l'augmentation des taux de TVA.